



Réseau national d'expertise
en trouble du spectre
de l'autisme

Dossier : L'emploi et les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme Fiche synthèse 1 : La situation d'emploi des personnes ayant un TSA

Valérie Martin, M. Sc. cand. Ph. D.

Ce document est présenté aux membres du Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme (RNETSA). La reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles, d'enseignement et non commerciales est permise à la condition d'en citer la source. Toute modification ou adaptation du contenu est interdite sans l'autorisation explicite des auteures.

Le RNETSA remercie chaleureusement l'auteure pour sa contribution au développement de l'expertise et des connaissances.

Il est recommandé de citer le document de cette façon :
Martin, Valérie. La situation d'emploi des personnes ayant un TSA. Fiche synthèse 1.
Février 2018, Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme, disponible en ligne au [<http://www.rnetsa.ca/domaines-des-tsa/emploi>]

La situation d'emploi des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme

Il n'existe pas de données spécifiques sur le nombre d'adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui sont en emploi ou à la recherche d'un emploi au Québec ou au Canada.

Nous pouvons toutefois obtenir certaines informations provenant de l'*Enquête canadienne sur la participation et les limitations d'activités de 2012* [1]. Cette enquête regroupe dans une même catégorie, qu'elle nomme « incapacité de type développemental », les personnes ayant un TSA, les personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi que les personnes ayant d'autres diagnostics, par exemple la paralysie cérébrale.

Parmi les participants à cette enquête, 22 640 adultes québécois de 15 ans et plus ont indiqué avoir un trouble du développement (soit 0,4 % des adultes) [2]. Ces personnes peuvent avoir en plus d'autres incapacités (par exemple, une personne ayant un TSA peut avoir une incapacité auditive ou une incapacité motrice).

1.1 Le taux d'emploi et le taux d'activité sur le marché du travail

Chez les adultes québécois de 15 à 64 ans ayant une incapacité de type développemental [3] :

- 16,3 % étaient en emploi (taux d'emploi)
- 23,8 % sont actifs sur le marché du travail (taux d'activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi)

Le taux d'emploi et le taux d'activité des personnes ayant une incapacité de type développemental sont plus faibles par rapport à celui des adultes ayant d'autres types d'incapacité (42 % et 47,1 %) ou sans incapacité (72,4 % et 79 %) [3].

Taux d'emploi et taux d'activité des adultes québécois de 15 à 64 ans, selon l'incapacité, 2012

	Taux d'emploi	Taux d'activité
<i>Incapacité de type développemental</i>	16,3 %	23,8 %
<i>Autres types d'incapacité</i>	42,0 %	47,1 %
<i>Sans incapacité</i>	72,4 %	79,0 %

Le taux d'emploi des Québécois ayant une incapacité de type développemental est comparable au taux d'emploi américain pour les personnes *ayant un TSA* (14 %) [4].

Chez les Québécois ayant une incapacité de type développemental, 59,6 % des personnes considèrent qu'elles ont des limitations dans la quantité de travail qu'elles peuvent faire ou dans le genre d'emploi qu'elles peuvent occuper (par exemple, elles ont dû changer de genre de travail, réduire leurs heures de travail, changer d'emploi, choisir le télétravail ou le travail à la maison) [3].

Les données de l'enquête canadienne ne permettent pas de comparer les taux d'emploi et d'activité des personnes ayant une incapacité de type développemental avec un haut niveau de fonctionnement dans plusieurs sphères de leur vie par rapport à celles qui auraient un faible niveau de fonctionnement dans plusieurs sphères de leur vie. Toutefois, pour l'ensemble des types d'incapacités, un degré plus léger d'incapacité est associé à un meilleur taux d'emploi [3].

1.2 Le désavantage en emploi et la discrimination

Au Canada, parmi les adultes, une incapacité de type développemental qui occupaient un emploi ou en avaient occupé un au cours des cinq dernières années [1] :

- 66,8 % jugeaient que *leur employeur* les croyait désavantagés sur le plan du travail
- 61,3 % *se sentaient* désavantagés sur le plan du travail

Certains ont aussi indiqué qu'en raison de leur incapacité :

- on leur avait refusé une entrevue d'emploi (28,3 %)
- on leur avait refusé un emploi (34,6 %)
- on leur avait refusé une promotion (31,4 %)

Pour ce qui est des personnes en emploi, 20,4 % mentionnent que leur employeur n'était pas au courant de leur incapacité.

1.3 Les mesures d'adaptation au travail

Parmi les Canadiens ayant une incapacité de type développemental qui occupaient un emploi ou en avaient occupé un au cours des cinq dernières années [1], 53,8 % ont déclaré qu'il leur fallait au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail, par exemple :

- des heures de travail modifiées (30,2 %),
- une redéfinition des tâches (27,5 %)
- un soutien humain (16,9 %)

Chez ceux qui étaient inactifs, 12,6 % croient qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler [1].

1.4 Le nombre d'heures travaillées

Les Canadiens en emploi ayant une incapacité de type développemental travaillaient en moyenne 26 heures par semaine, en comparaison avec une moyenne de 37 heures par semaine pour les personnes sans incapacité [1].

1.5 Les raisons expliquant l'inactivité

Parmi les Québécois inactifs non retraités de 15 à 64 ans ayant une incapacité de type développemental, 81,5 % considèrent que leur état de santé les empêche *complètement* de travailler à un emploi ou à une entreprise [3].

1.6 Les sources de revenus

Une analyse des données brutes de l'enquête canadienne a révélé que 83 % des adultes canadiens ayant spécifiquement un TSA n'avaient aucun revenu provenant d'un emploi [6].

Au Québec, l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011* révèle que 64 % des adultes ayant une incapacité type développementale reçoivent une prestation d'assistance sociale [5].

Les limites de ces données

L'enquête canadienne sur la participation et les limitations d'activités ***n'inclut pas les personnes vivant dans des logements collectifs***, notamment les ressources résidentielles où sont logées les personnes ayant un TSA ne pouvant pas occuper un logement de façon autonome ou ne vivant pas avec des membres de leur famille. Il s'agit d'une limite importante de ces données, car cette approche calcule que 0,4 % des personnes de 15 et plus ont une incapacité de type développemental, alors qu'une autre enquête avec une méthodologie différente indique plutôt une prévalence de 1 % [7]. Ainsi, on peut raisonnablement croire qu'une partie des personnes susceptibles d'être inactives sur le marché du travail ne sont pas incluses dans les données d'emploi de l'enquête canadienne.

À l'inverse, il est possible que les personnes ayant des incapacités légères de type développemental ne soient pas incluses dans les données de l'enquête canadienne. Par exemple, une personne ayant un TSA, résidant dans son propre logement et rencontrant peu de limites dans la réalisation de ses activités quotidiennes pourrait ne pas avoir été repérée par les questions filtres déterminant l'admissibilité à l'enquête. De telles personnes seraient susceptibles d'avoir un taux d'activité plus élevé.

Références

- [1] Bizier, C., et al. (2015). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012. Les troubles du développement chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012*. Ottawa, Ontario : Statistiques Canada. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.htm>
- [2] Olivier, C.-É. (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec — Volume 1 : Prévalence et caractéristiques de l'incapacité*. Drummondville, Québec : Office des personnes handicapées du Québec. Repéré à https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/Portrait_incapacite_Qc_ECI2012_V01.pdf
- [3] Deslauriers, M. (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec — Volume 8 : Activité sur le marché du travail*. Drummondville, Québec : Office des personnes handicapées du Québec. Repéré à https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/Portrait_incapacite_Qc_ECI2012_V08.pdf
- [4] Roux, A.M., et al. (2017). *National Autism Indicators Report: Developmental Disability Services and Outcomes in Adulthood*. Philadelphia, PA: A.J. Drexel Autism Institute, Drexel University. Repéré à <http://drexel.edu/autismoutcomes/publications-and-reports/publications/National-Autism-Indicators-Report-Developmental-Disability-Services-and-Outcomes-in-Adulthood/>
- [5] Olivier, C.-É. (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec — Volume 2 : Caractéristiques sociodémographiques et économiques*. Drummondville, Québec : Office des personnes handicapées du Québec. Repéré à https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/Portrait_incapacite_Qc_ECI2012_V02.pdf
- [6] Emery, H., *Adults with ASD have no substantial employment earnings. Presentation to the Sinneave Family Foundation Board*. February 2015: Communication personnelle de Christy Robinson, responsable des communications, Sinneave Family Fondation Board, 31 janvier 2018.
- [7] Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Volume 2 — Utilisation des services de santé et des services sociaux des personnes avec incapacité*. Sainte-Foy : Institut de la statistique du Québec. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-utilisation.html>